

REUNION du 24 février 2011

Le 24 février 2011, 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de BONNEVILLE LA LOUVET sous la présidence de Monsieur Hubert COURSEAUX, Maire.

Etaient présents : Messieurs GOULLEY, GREAUME et CAREL, adjoints. Mesdames HOPSORT, FONGARNAND, BIOT, LEVAVASSEUR. Messieurs DELAHAYE, GREAUME, CANIVET, JELENSPERGER, LEGAY et HOMO.

Absent excusé : Gilbert DUBOS

Madame Françoise BIOT est nommée secrétaire de séance.

DÉBAT sur la PRÉSENTATION du PROJET d'AMÉNAGEMENT de la ZONE Aub

Messieurs DOLIGEZ et LEVERRIER du cabinet « La Fabrique des Paysages » présentent au conseil municipal une esquisse du projet d'aménagement de la parcelle cadastrée AA203p actuellement en cours d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier et destinée à recevoir dans un futur proche un lotissement d'une vingtaine de parcelles en accession à la propriété et environ 8 logements en locatif habitat social. Après présentation des plans, le conseil municipal souhaite apporter quelques modifications notamment au niveau de l'aménagement de la place centrale traversée par une voirie ; le cabinet a pris l'ensemble des remarques en compte et présentera de nouveaux plans.

Le conseil municipal avait été invité par ce cabinet à visiter un lotissement réalisé sur la commune de Clinchamp sur Orne afin de bien concrétiser différents aspects de ces constructions.

Par délibération en date du 22 octobre 2010, le conseil municipal avait chargé le cabinet Aménageo de réaliser les premières études pour présenter l'esquisse de ce lotissement.

Après cette première présentation, la commune devra réfléchir sur les différentes possibilités pour la création du dit lotissement, à savoir soit gérer au niveau de la municipalité soit confier cette construction à un promoteur. La décision sera prise lors d'une prochaine réunion en tenant compte de la capacité à financer ce projet.

AMÉNAGEMENT FONCIER 8^{ème} TRANCHE

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2010, le conseil municipal a confié les travaux de voirie 8^{ème} tranche aménagement foncier à l'entreprise ROMAIN pour un montant de 129.631,15€ (tranche ferme et tranche conditionnelle) ; ces travaux concernent le chemin de Martainville, le chemin des Peupliers, le chemin de la Croix Hauville ainsi que l'enrobé sur le chemin de la Petitière. Après accord du conseil municipal, la voie de garage prévue sur le chemin du Val Rivier ne sera pas réalisée. Les travaux doivent débuter le lundi 7 mars. Un courrier a été transmis aux riverains du chemin de la Croix Hauville pour les prévenir du démarrage des travaux afin qu'ils puissent couper les haies.

DEVENIR de la MAISON E.P.F

Cet immeuble appartenant à l'Etablissement Public Foncier doit être loué rapidement ; aussi, est-il indispensable d'y réaliser quelques travaux d'isolation afin de pouvoir l'ouvrir à la location. Monsieur Marcel GREAUME, maire-adjoint chargé des travaux, assisté de Monsieur Joël CANIVET, sont chargés de faire établir les devis pour la réalisation de ces travaux le conseil municipal souhaitant pouvoir louer cette maison très rapidement.

ÉTUDE FINANCIERE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin de pouvoir établir le budget primitif 2011 de l'assainissement, le cabinet SAFEGE a présenté à la commune les différents postes à prendre en compte, le tout pour un montant de 1.264.419€ correspondant uniquement à la création des réseaux et de la station.

Le conseil municipal a longuement discuté sur l'impact de cette mise en service sur la facture des usagers et souhaite vivement que la population concernée soit associée à ce projet coûteux mais indispensable pour la mise en conformité de l'assainissement de l'habitat du bourg.

La date limite de réception des plis a été fixée au 11 mars avant midi et l'ouverture des plis se fera le lundi 14 mars.

ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Après étude des bilans financiers remis par les différentes associations communales, le conseil municipal décide d'attribuer :

- Bonneville animations	900€
- Comité de jumelage	640€
- Campagn'art	200€
- Club de l'Amitié	800€
- ULM	150€
- Les Pirates Bonnevillais	300€
- Croix Rouge	50€
- ASTA	50€

INFORMATIONS du MAIRE

- Dans le cadre de l'affaire opposant la commune à M.LOTFIPOUR pour construction illicite, après jugement du tribunal administratif, M.LOTFIPOUR fait appel du jugement rendu et l'affaire est renvoyée devant la cour d'appel du tribunal administratif de NANTES. La commune ne pouvant alors plus être défendue par le service juridique de la DDTM, le conseil municipal donne son accord pour se faire assister par Me GORAND, avocat à CAEN.

- Le 10 avril, un rallye de VTT organisé par la gendarmerie se déroulera sur notre commune et chacun peut y participer ; voir affiche en mairie.
- Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 17 avril

QUESTIONS DIVERSES

- La clôture séparant l'accès au groupe scolaire de la caserne des pompiers devra être refaite.
- Quelques travaux sont également à prévoir dans le local utilisé par l'association Campagn'art.

LECTURE DU CAHIER DE LIAISON